

Gabriel SERVILLE
Député de la Guyane
Secrétaire du Bureau de l'Assemblée Nationale
Membre de la commission DDAT

Cayenne, le 30 Août 2018

Monsieur le Président de la République
Palais de l'Élysée
55, Rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

Objet : Projet Montagne d'or

Monsieur le Président de la République,

La démission de Nicolas Hulot de son poste de Ministre d'État, Ministre de la transition écologique et solidaire, résonne comme la conséquence de la fin de non-recevoir, opposée par votre gouvernement, aux attentes de tous ceux qui réclamaient davantage d'éclaircissements quant aux modalités pratiques de mise en œuvre du projet de mine d'or à ciel ouvert porté par Nord Gold et Columbus Gold au sein du consortium Compagnie Montagne d'or.

En effet, en dépit de toutes les alertes lancées par la population et les forces vives du territoire de Guyane, dans le but de signifier nos inquiétudes en termes de préservation de l'environnement, de protection de la santé et, surtout, eu égard à la faiblesse des retombées fiscales prévues, votre gouvernement n'a pas su nous rassérer sur cette question et nous offrir la perspective d'un développement cohérent et durable de la Guyane, au bénéfice des populations qui y vivent aujourd'hui et encore moins des futures générations.

Nul besoin de vous rappeler que les inquiétudes de la population guyanaise, dont je porte la voix, quant à l'absence de garanties claires attachées à la réalisation de ce projet m'ont conduit à interpeller personnellement le Ministre Nicolas Hulot sur cette question. Mon but était de parvenir à obtenir un moratoire sur l'utilisation du cyanure dont le Parlement européen, par une résolution du 05 mai 2010, demandait l'interdiction dans l'industrie minière de l'Union européenne. Par ce biais, l'institution européenne allait au-delà de la directive 2006/21/CE relative à la gestion des déchets miniers qui reconnaît la nécessité d'user de précautions face au cyanure.

Par ailleurs, en l'absence de réponse de la part de votre gouvernement, j'ai également sollicité un moratoire sur le projet en lui-même, ayant considéré que certaines conditions majeures n'étaient pas réunies afin d'en faciliter le développement : d'autant que le projet avait vocation à devenir, selon votre propre pensée, « la première mine industrielle en Guyane » et, de très loin, la plus importante mine d'or en France.

Toutefois, je présume, par acquit de conscience, qu'une mise en conformité du projet « Montagne d'or » avec la charte « mine responsable » pu apaiser les inquiétudes des populations concernées. Cependant, force est de constater que cette précaution, bien qu'étant propre à démontrer la bonne volonté des porteurs dudit projet, ne semble pas entrer dans la droite ligne de leurs priorités. Or, chose dont la Guyane et les Guyanais que je représente s'étonnent, ni Columbus Gold, ni Nord Gold, ne sont signataires du code international de gestion du cyanure. Ce dernier, sans ambiguïté, demeure pourtant le document de référence pour toute société d'extraction d'or à l'aide du cyanure, désireuse de démontrer sa volonté et son engagement à respecter l'homme et l'environnement.

À titre de rappel, une directive 2017/164 de la Commission européenne, adoptée le 31 janvier 2017, établit une quatrième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle pour protéger les travailleurs contre les risques liés à l'exposition aux produits chimiques dangereux. Et dans cette liste figurent les cyanures d'hydrogène, de sodium et de potassium, compte tenu de leur grande toxicité.

Dans cet ordre d'idée, le rapport édité par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM :RP-61698-FR-Rapport final) est suffisamment édifiant sur les véritables risques qu'encourt notre territoire, eu égard aux difficultés d'accès aux sites miniers, aux événements pluvieux totalement imprévisibles, ou encore au phénomène de concentration dans les jus cyanurés du mercure naturellement présent dans nos sols. Surtout lorsqu'on sait que le procédé chimique d'extraction, dit de lixiviation, produit également des particules lourdes de cyanure et de vapeur de mercure, en plus des boues de minerai souillées.

Et celles-ci sont généralement à l'origine de la pollution des nappes phréatiques, des sols et de l'air.

Les porteurs du projet Montagne d'or prétendent que les bassins de décantation éviteront la pollution des deux premiers. Mais qu'en est-il de la préservation de l'air sur lequel nous n'avons aucune maîtrise?

Mis à part ces pollutions chimiques, nous savons que cette mine sera fortement consommatrice d'eau et émettrice de gaz à effet de serre ! Dès lors, ce projet de méga mine à ciel ouvert ne relèverait-il pas d'une profonde contradiction, précisément en raison du fait que la forêt guyanaise constitue un admirable puits de carbone qui contribue remarquablement à la lutte contre le réchauffement climatique ?

Votre gouvernement, en dépit du bon sens, ne relève pas de son propre fait les manquements à la conformité énumérés ci-dessus. Il va d'ailleurs plus loin dans le peu de cas qu'il fait de ses responsabilités vis-à-vis des populations guyanaises avec sa tentative de modifier les normes de rejets de cyanures applicables aux installations classées, telle qu'organisée par l'arrêté du 24 août 2017. Et cela nous laisse encore plus perplexes quant à sa volonté de reconquête de la biodiversité comme levier de développement économique en Guyane.

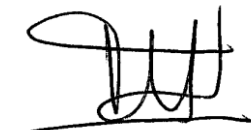
Monsieur le Président de la République, en amont de la réforme du code minier maintes fois repoussée, les Guyanais attendent de vous des engagements forts. Il s'agira notamment de remettre à plat la fiscalité applicable à la filière aurifère d'une part, et d'autre part de poursuivre la réflexion entamée, sous la présidence de François Hollande, autour de la création d'une société d'économie mixte chargée de l'exploitation des ressources minières guyanaises.

Cependant, le plus important résidera dans la capacité de votre gouvernement à trouver des alternatives à ce vaste projet, essentiellement à travers l'accompagnement et le soutien de la biodiversité, considérée par bien des observateurs comme étant un vrai levier de développement économique. Est-il utile de rappeler que la Guyane figure dans le trio de tête mondial en termes de réserve d'eau douce disponible par habitant ? Par conséquent, tout projet susceptible de générer des pollutions de ses nappes phréatiques devrait faire l'objet de la plus sérieuse attention, connaissant le stress hydrique qui sévit à travers certains pays en raison des changements climatiques et contre lesquels vous avez émis de très justes préconisations lors de la COP 21 à Paris.

Suivant une relation de partage équitable des avantages tirés de l'exploitation de ses ressources, la Guyane est résolument prête à réussir avec ses atouts. Mais cela ne pourrait se concevoir sans l'implication et l'écoute active des citoyens de ce territoire. C'est au nom de ceux-ci que je vous demande de tout tenter pour atténuer l'influence des lobbies dans les cercles de pouvoir, afin de bien peser les conséquences des décisions à venir. Car, on ne saurait imposer à notre région de contribuer à la promotion de l'excellence minière pour répondre à l'explosion de la demande mondiale lorsque, par ailleurs, le décalage en termes de développement par rapport au reste des localités de France s'y pose encore comme un des grands paradoxes de la France comme Puissance économique mondiale.

Fort de tous ces éléments d'inquiétude, vous comprendrez donc qu'en son état actuel je ne puis qu'émettre un avis défavorable au projet porté par la Compagnie Montagne d'Or.

Comptant sur votre engagement à nos côtés, je vous prie d'agréer, Monsieur le président de la République, l'expression de ma considération distinguée.



Gabriel SERVILLE

Copies :

- Ministre de la transition écologique et solidaire
- 3 autres parlementaires de Guyane
- Président de la CTG
- Présidents des chambres consulaires
- Maires de Guyane